

y a dumping et peuvent entreprendre une enquête accélérée s'il semble que des producteurs d'acier canadiens sont lésés. Le groupe d'étude consulte régulièrement l'industrie sidérurgique, et le système semble produire les résultats attendus.

Aide officielle à l'industrie minière

12.7

Aide fédérale

12.7.1

Le gouvernement aide l'industrie minière en lui procurant des renseignements détaillés d'ordre géologique, géophysique, topographique, géodésique, géographique et marin; des renseignements techniques sur le traitement à l'échelle commerciale des minerais, des minéraux industriels et des combustibles; et certains adoucissements fiscaux.

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce ministère fédéral a été créé le 1^{er} octobre 1966 (SRC 1970, chap. E-6). Il effectue des recherches sur les méthodes d'extraction et de traitement des minéraux et des combustibles. Il concentre ses efforts sur les techniques de récupération des minerais et minéraux contenant des impuretés de qualité inférieure, ou présentant une composition minérale complexe. La recherche sur les combustibles comprend l'évaluation des combustibles fossiles et la mise au point de méthodes de raffinage du pétrole de qualité inférieure riche en soufre provenant des sables pétrolifères de l'Athabasca. On effectue également des recherches en vue d'améliorer le rendement thermique du charbon. Dans le cadre de la recherche sur les métaux, on vise à améliorer les techniques de façonnement des métaux, et à l'heure actuelle on s'intéresse tout particulièrement à la solidité structurelle des pipelines métalliques destinés à l'Arctique. D'autres programmes sont centrés sur la réduction de la pollution et sur la conversion des déchets minéraux en matériaux utiles comme les produits d'apport et les produits céramiques.

La Commission géologique du ministère étudie la géologie du pays et dresse des cartes géologiques. Un de ses principaux objectifs est d'évaluer le potentiel énergétique et minéral en produisant des estimations du volume et de la répartition des ressources minérales et combustibles. C'est ainsi qu'elle établit une ossature géologique systématique, détermine les terrains favorables à la présence de minéraux et de combustibles, et évalue les ressources étrangères. Le ministère s'occupe de l'utilisation et de la conservation des ressources et de la protection de l'environnement. La Commission géologique fournit des renseignements sur les ressources en terres et les caractéristiques des terrains, établis à partir d'études de la Terre et des matières rocheuses, de la topographie et des processus dynamiques connexes.

Le ministère effectue également des travaux géophysiques intéressant l'industrie minière. Il rassemble des données sur le champ magnétique au Canada et les publie sous forme de cartes et de graphiques. Ces renseignements sont obtenus pour la plupart au moyen de levés aériens géomagnétiques effectués sur l'ensemble du territoire canadien et même jusqu'en Scandinavie. Le ministère possède un réseau d'observatoires permanents du magnétisme. Il exploite également un réseau de stations sismiques servant à étudier l'intérieur de la Terre et permettant de déterminer le risque de secousses sismiques. Dans le cadre de ses recherches sur la gravité, autre moyen d'étudier la composition de la croûte terrestre, il dresse des cartes des variations gravitationnelles à l'échelle régionale, y compris pour l'Arctique et les plateaux continentaux. Des études géothermiques effectuées dans des mines et des trous de sonde profonds fournissent des renseignements à l'industrie minière sur le régime thermique souterrain, y compris le pergélisol.

Le ministère a terminé la cartographie topographique du pays à l'échelle moyenne de 1 : 250,000, ou environ 2.5 km au centimètre. Environ 52% de la cartographie à plus